

Message aux parents – Transport scolaire

Le 21 août 2020

La planification est en cours pour accueillir les élèves pour la nouvelle année scolaire, avec toutes les mesures sanitaires nécessaires en place. À l'approche de la nouvelle année scolaire, prenez le temps de parler avec votre enfant et de le rassurer en lui rappelant que sa sécurité demeure notre objectif prioritaire.

À compter du 24 août 2020, tous les renseignements concernant l'autobus de votre enfant sera disponible en ligne sur le portail des parents, Mozaïk. Cette information est disponible autant pour les élèves qui utilisent le service de transport de la commission scolaire Eastern Townships (CSET) dans le secteur est que pour ceux qui sont transportés par le service de transport du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, dans le secteur ouest. Selon le service utilisé par votre enfant, les instructions varient. Veuillez choisir le lien dépendamment du secteur en cliquant sur [section de transport qui se trouve sur le site Web de la CSET](#).

Veuillez noter que les heures de ramassage indiquées sont approximatives. Pour les premiers jours, et jusqu'à ce que l'horaire de l'autobus scolaire se soit stabilisé, votre enfant devrait être à son point d'embarquement **au moins 10 minutes** plus tôt que l'heure indiquée.

Veuillez noter que vous devez informer l'école de votre enfant de tout changement d'adresse au moins deux (2) semaines avant la date d'entrée en vigueur du changement. Pendant ce délai, vous serez responsable du transport de votre enfant jusqu'à ce que les nouveaux renseignements sur le transport soient publiés. Veuillez utiliser le formulaire en ligne : <http://www.etsb.qc.ca/wp-content/uploads/2020/07/Proof-of-designated-address-form-2020.pdf> et l'envoyer à la secrétaire de l'école de votre enfant.

Si votre situation a changé et que vous souhaitez dorénavant assumer le transport de votre enfant, merci de nous aviser par courriel à : transportation@etsb.qc.ca.

Nous profitons de cette occasion pour vous mettre à jour concernant plusieurs aspects qui seront en application sur le transport en ce début de d'année scolaire 2020-2021 :

- La capacité de nos autobus sera réduite à 2 élèves par siège, pour un maximum de 48 élèves par autobus. Dans certains cas, les frères et les sœurs qui vivent à une même adresse pourraient être jusqu'à 3 par siège.
- Les élèves de la 5^e année du primaire jusqu'à la 5^e secondaire doivent obligatoirement porter le masque et ce tant et aussi longtemps qu'ils seront dans l'autobus. Pour les élèves du 1^{er} et du 2^e cycle du primaire, nous leur recommandons aussi fortement de porter un

masque puisque l'application d'un mètre de distance ne sera pas possible. Il appartient aux parents de fournir un masque à leur enfant, au même titre que leurs fournitures scolaires. Pour de plus amples d'information concernant les masques, comment les porter, comment en fabriquer, etc. vous pouvez visiter le site Web Quebec.ca [Porter un masque ou un couvre-visage dans les lieux publics dans le contexte de la pandémie de COVID-19.](#)

- Au cours des premiers jours de l'école, les élèves se verront assigner une place spécifique dans l'autobus et devront y rester pour l'année à moins d'avis contraire.
- Les élèves doivent se laver les mains, le matin à la maison, avant de partir pour l'autobus et avant de quitter l'école à la fin de la journée. De plus, un désinfectant pour les mains sera disponible pour les élèves lorsqu'ils monteront et descendront de l'autobus.
- Tous les autobus scolaires seront nettoyés à fond entre les trajets d'autobus du matin et de l'après-midi, ainsi que chaque matin avant d'amorcer la journée.
- Les chauffeurs d'autobus auront de l'équipement de protection (EPI) à bord pour se protéger et pour protéger les élèves.
- Les distances de marche entre l'école et le domicile de l'élève seront appliquées conformément à la politique de transport de la commission scolaire. Par conséquent, si votre enfant a déjà bénéficié du transport par autobus, par courtoisie, par le passé, ce ne sera peut-être pas le cas en ce début d'année scolaire 2020-2021 en raison des contraintes imposées par la Covid-19.
- Les élèves pourraient être limités à une seule adresse pour des fins de transport.

Pour plus de renseignements ou de précisions sur le transport de votre enfant, veuillez communiquer avec le Service du transport ou visiter le site Web de la commission scolaire au : www.etsb.qc.ca.

Merci et bon retour à l'école.

Service du transport
Commission scolaire Eastern Townships
transportation@etsb.qc.ca
819-868-3100, poste : 40058